

03.04.2003 - 10:00 Uhr

## hotelleriesuisse dit 2x oui et 7x non en vue de la votation du 18 mai 2003

Berne (ots) -

hotelleriesuisse approuve les deux projets de réforme dans les domaines de l'armée et de la protection civile, mais rejette les sept initiatives populaires. Telles sont les recommandations de vote formulées par le Comité exécutif de l'association faîtière de l'hôtellerie à ses membres à l'occasion de sa séance du 27 mars 2003.

hotelleriesuisse recommande d'accepter les deux projets de réforme dans les domaines de l'armée et de la protection civile.

Il en va tout autrement pour les sept initiatives populaires que le Comité exécutif recommande de rejeter. Tous les objets entraînent soit une ingérence indésirable de l'Etat dans la vie économique et sociale soit un alourdissement considérable du système social, ce qui va à l'encontre du concept d'entreprises responsables, préconisé par hotelleriesuisse. Il s'agit notamment des initiatives populaires suivantes: "Sortir du nucléaire", "La santé à un prix abordable", "Pour des loyers loyaux", "Moratoire-plus", "Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage)", "Droits égaux pour les personnes handicapées" et "Pour un dimanche sans voitures par saison (initiative des dimanches)".

hotelleriesuisse rejette l'initiative pour des places d'apprentissage pour plusieurs raisons : la législation actuelle est suffisante. En cas de pénurie de places d'apprentissage, la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) autorise le Conseil fédéral à prendre, dans le cadre des moyens disponibles, des mesures de durée limitée pour corriger les déséquilibres existants ou qui menacent de se produire sur le marché de la formation professionnelle initiale. Le fonds pour la formation professionnelle exigé par l'initiative existe également déjà dans la nLFPr, mais reste limité à la branche concernée. Finalement, l'acceptation de l'initiative mettrait en danger le système de formation professionnelle dualiste dans lequel l'Etat et l'économie assument toutes les tâches en commun.

hotelleriesuisse considère que la nouvelle loi sur l'égalité pour les handicapés approuvée par le Parlement en décembre 2002, qui réglemente de manière différenciée les adaptations requises à effectuer par les particuliers et les pouvoirs publics, représente une alternative adéquate à l'initiative. Elle répond aux principales revendications exprimées dans l'initiative: droit d'accès aux constructions ayant reçu une autorisation de construire ou de rénover, droit d'accès aux prestations fournies par des particuliers (interdiction de discriminer), droit de recours des organisations d'aide aux handicapés ainsi que la création par la Confédération d'un Bureau de l'égalité pour les personnes handicapées.

L'acceptation de l'initiative des dimanches aurait des conséquences fâcheuses pour l'économie touristique, notamment dans les régions rurales qui dépendent particulièrement du tourisme et naturellement pour les nombreuses entreprises de la branche. Cette mesure constituerait en outre une entrave pour les hôtes étrangers dans la planification de leurs vacances ; elle pourrait les obliger à rester à la frontière ou les empêcher de rentrer chez eux à la date prévue. Les autres pays ne comprendraient guère qu'il faille bloquer

le trafic routier aux postes frontières suisses ces dimanches-là.  
Accepter l'initiative revient à ternir durablement l'image de la Suisse comme pays de vacances et à mettre en péril la crédibilité de la Suisse en matière de sa politique internationale des transports.

Contact:

hotelleriesuisse

Isabel Garcia

responsable de la communication

Tél. +41/31/370'42'86

Mobile: +41/79/652'85'19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004113/100461670> abgerufen werden.